



MÉMOIRE
DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE
SECTION LOCALE 2881
SUR LE PROJET HOSPITALIER DU CSSS DORVAL-LACHINE-LASALLE

RÉDIGÉ PAR MATHIEU HARKINS (STAGIAIRE AU SCFP)

REMIS LE 17 MAI 2006
À LA COMMISSION D'ÉTUDES SUR LE PROJET HOSPITALIER
DU CSSS DORVAL-LACHINE-LASALLE

PRÉAMBULE

Nous tenons tout d'abord à souligner que nous reconnaissons l'effort d'ouverture dont ont fait preuve les dirigeants du CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle, en mettant sur pied la présente consultation publique. Nous croyons qu'un tel processus de consultation s'imposait, car le projet de réforme présenté par le conseil d'administration du CSSS ne fait clairement pas l'unanimité chez les principaux acteurs concernés. Nous osons toutefois espérer qu'il ne s'agit pas d'une consultation purement symbolique et que les décideurs se serviront des mémoires présentés à la commission d'étude dans le but d'élaborer un projet qui répond vraiment aux besoins et attentes de la population de Dorval, Lachine et LaSalle.

La section locale 2881 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) regroupe près de 1 000 membres travaillant pour l'ensemble du Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-LaSalle. Le travail effectué par ces personnes est absolument essentiel au bon déroulement de la mission des établissements du CSSS.

Le SCFP Québec est, quant à lui, présent dans de nombreux centres de santé et de services sociaux, hôpitaux psychiatriques, centres de réadaptation, centres jeunesse ainsi que dans les agences de santé et de services sociaux. En fait, le SCFP Québec compte environ 20 000 membres dans le secteur de la santé et des services sociaux regroupés au sein du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS). Comptant au total près de 100 000 membres au Québec, le SCFP est le plus important syndicat affilié de la FTQ.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons affirmer que le SCFP est un acteur majeur au sein du CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle. Mais au-delà des chiffres et des statistiques, nous vous soumettons l'opinion de personnes qui oeuvrent au quotidien dans les établissements concernés. Il nous apparaît évident que l'opinion des membres du SCFP 2881 devrait être considérée avant de procéder à tout changement important de la mission des établissements du CSSS.

SURVOL DE LA SITUATION

Au Québec comme ailleurs, les phénomènes de vieillissement de la population ainsi que l'accroissement des maladies dites de société, font en sorte que des ajustements majeurs doivent être apportés au système de santé et de service sociaux. Il est prévu qu'il y aura une croissance importante de la demande de services dans les années à venir. Bien évidemment, les arrondissements montréalais de Dorval, Lachine et LaSalle n'échapperont pas à ces phénomènes et les établissements du CSSS devront être prêts à répondre à une augmentation de la demande. Dans de telles circonstances, il va de soi qu'une réduction de l'offre de services à la population n'est ni souhaitable ni envisageable. Pourtant, il y a dix ans, les résidents de Lachine et des environs assistaient, impuissants, à la fermeture de l'Hôpital général de Lachine, qui était jusqu'alors un point de services majeur. Plus récemment, les urgences du Centre hospitalier de Lachine (nouvellement rebaptisé Hôpital de Lachine) ont cessé d'accepter les ambulances et ont même été menacées de fermeture à plusieurs reprises. Ces événements ont grandement contribué à l'installation et à l'amplification d'un climat d'incertitude en ce qui concerne l'avenir des soins de santé, tant à Lachine qu'à Dorval.

Les dirigeants du Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-LaSalle ont présenté, en mars 2006, un projet de réforme concernant les deux hôpitaux en opération sur son territoire ¹.

Il est projeté que l'Hôpital de Lachine, qui est le dernier hôpital francophone de l'Ouest de l'île de Montréal, devienne un hôpital ambulatoire et perde son service de soins intensifs. Il a également été projeté que l'Hôpital de Lachine se dote de services de résonance magnétique, de médecine nucléaire, de dialyse, de chimiothérapie et d'investigation pour le cancer du sein. Pour résumer, l'avenir du dernier hôpital francophone de l'Ouest de Montréal est de devenir un immense substitut du CLSC dont la bâtisse abritera des services spécialisés offerts en partenariat avec le privé. Bien

¹ *Projet hospitalier : Mieux s'organiser pour mieux répondre aux besoins*, Document de réflexion présenté par le Centre de santé et de services sociaux de LaSalle et du Vieux Lachine, Mars 2006.

évidemment, il est totalement exclu du projet que les ambulances y soient éventuellement réadmissées.

Pour sa part, l'Hôpital de LaSalle devra assumer à part entière les services de soins intensifs ainsi que l'hospitalisation de courte durée pour l'ensemble des trois municipalités du CSSS. De plus, cet hôpital devra poursuivre sa mission en ce qui a trait à l'obstétrique et à la gynécologie.

Nous sommes d'avis que le projet, tel que présenté, est inacceptable, en ce qu'il ne répond pas convenablement aux besoins de la population concernée. Nous ne prétendons pas présenter une étude exhaustive sur le sujet, mais espérons plutôt que l'énoncé d'opinion qui suit amènera les principaux intéressés à se questionner en profondeur sur certains aspects qui semblent avoir été négligés.

1- LES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS DU PROJET SUR LA POPULATION

Notre principale réticence à l'égard du projet qui nous est proposé ne concerne pas les services qui seraient ajoutés, mais bien ceux qui disparaîtraient. Il est en effet difficile de s'opposer à la mise en place de services de résonance magnétique, de médecine nucléaire, de dialyse, de chimiothérapie et d'investigation pour le cancer du sein. Notre position se résume donc ainsi : nous sommes d'accord pour que la mission des hôpitaux soit diversifiée mais nous nous opposons catégoriquement à la fermeture du département de soins intensifs de l'Hôpital de Lachine. De plus, nous demandons avec insistance que les urgences de l'Hôpital de Lachine soient réouvertes aux ambulances. Ces deux services essentiels sont ni plus ni moins le cœur de ce qu'est un hôpital et nous sommes d'avis que la disparition de ces services correspond à la disparition de l'hôpital lui-même. Nous pouvons affirmer que la réforme des hôpitaux du CSSS va à l'encontre de sa propre mission officielle qui est « d'offrir un maximum de

services à proximité du domicile » ². Il est vrai que les populations de Dorval, Lachine et LaSalle pourraient avoir accès à certains services spécialisés plus près de chez eux. Il est également vrai que ce sont les citoyens de Dorval et de Lachine qui ressentiront le plus fortement les désavantages de la concentration de services essentiels à LaSalle.

La nécessité de maintenir le service de soins intensifs à Lachine

Tout d'abord, nous n'insisterons jamais assez sur le fait que les soins intensifs sont le cœur d'un hôpital digne de ce nom. Alors que, symboliquement, le ministère de la Santé et des Services sociaux a tout récemment inclus Dorval dans le nom du CSSS Dorval-Lachine-LaSalle, la réforme envisagée par les autorités du même CSSS isolera les résidents de Dorval. N'est-t-il pas vrai que l'Hôpital de Lachine est géographiquement au centre du territoire desservi par le CSSS ? Présentement, de nombreux citoyens de Dorval utilisent les soins intensifs de l'Hôpital de Lachine. Où iront-ils dorénavant ? Il est peu probable que la majorité d'entre eux se rendent à l'Hôpital de LaSalle. Nous avons donc la certitude qu'il est plus réaliste d'utiliser les infrastructures déjà existantes et récemment rénovées à Lachine, que « d'agrandir » celles de LaSalle.

Certains arguments soulevés par les représentants du CSSS indiquent qu'il y a seulement 7 kilomètres qui séparent l'Hôpital de LaSalle de celui de Lachine. Ils se servent de cette donnée pour tenter de convaincre la population que la proximité n'est pas un problème. Il est évident que ce raisonnement ne tient pas la route. Premièrement, en cas d'urgence, le nombre de kilomètres importe peu, il faut d'avantage s'intéresser au temps requis pour effectuer le trajet. Deuxièmement, les 7 kilomètres en question ne s'appliquent pas si nous calculons la distance entre le domicile d'un citoyen de Dorval et l'Hôpital de LaSalle. Troisièmement, les défenseurs du projet ne semblent pas s'être questionnés outre mesure sur l'efficacité du transport en commun entre les trois arrondissement concernés. Il n'est cependant pas exclu que de nombreux usagers utiliseront le transport en commun pour se rendre à l'Hôpital de

² *Ibid.*

LaSalle. Ne pas se soucier de cette problématique reviendrait à vulnérabiliser d'avantage les citoyens moins nantis de la société.

Finalement, plusieurs médecins que nous avons interrogés sur le sujet ont affirmé qu'un département de soins intensifs risque fortement d'être nécessaire pour supporter les nouveaux services qui seraient offerts à Lachine. Négliger un tel détail pourrait nuire à la sécurité des usagers et ternir à jamais la réputation de ce qui resterait de l'Hôpital de Lachine. Peut-être même qu'en raison de la fermeture des soins intensifs, il sera impossible de trouver des spécialistes compétents pour assumer le fonctionnement des services spécialisés projetés par le CSSS. Nous n'avons qu'à imaginer ce qui arriverait si un patient des services de chimiothérapie nécessitait d'être transféré d'urgence aux soins intensifs suite à une mauvaise réaction aux traitements reçus.

Il est impératif d'accepter les ambulances à l'Hôpital de Lachine

Il est intéressant de constater que, dans le but de minimiser le nombre de visites à l'urgence de l'Hôpital de Lachine, le document de consultation du CSSS présente uniquement les données statistiques de 2004-2005, sans préciser que les ambulances n'y étaient pas admises durant cette période.

Nous devons insister sur le fait que l'Hôpital de Lachine jouit d'une position géographique très avantageuse pour recevoir des ambulances. Rappelons d'abord que cet hôpital est au centre du territoire du CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle. Il est à proximité des très achalandées autoroutes 13 et 20, ce qui permet aux ambulanciers d'y accéder rapidement, notamment dans le cas d'un accident routier. De plus, la Garde côtière canadienne dispose d'installations sur la 32^e Avenue (à proximité de l'Hôpital de Lachine), permettant aux gardes de côte d'acheminer rapidement un blessé sur la terre ferme. Le poste de la garde côtière est également équipé pour recevoir des hélicoptères, si nécessaire. Il ne faut pas oublier la présence d'une marina majeure dans le secteur, un attrait touristique incontournable pour les navigateurs de plaisance qui parcourent le Saint-Laurent. Cette marina est également une entrée utile pour tout

blessé transporté à bord d'une embarcation nautique civile. Finalement, il s'agit de l'hôpital le plus près de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau.

Il nous est permis de douter de la capacité de l'Hôpital de LaSalle d'accueillir à l'urgence la population de Dorval et de Lachine sans risque de débordements, qui mènerait à une fermeture temporaire aux ambulances. Une telle situation pourrait avoir un effet d'entraînement sur les urgences des hôpitaux se trouvant aux abords du CSSS. Il est primordial de comprendre que les établissements du CSSS ne fonctionnent pas en vase clos et que tout changement aura des répercussions plus ou moins importantes sur l'ensemble du réseau de santé de la région montréalaise.

2- DÉRIVE DE LA DÉMOCRATIE

Depuis son arrivée au pouvoir le 14 avril 2003, le gouvernement Charest a fait honneur à son fameux slogan électoral « Nous sommes prêts ». Ce gouvernement nous a en fait démontré, à plusieurs reprises, qu'il est prêt à décréter au lieu de gouverner en se préoccupant de l'opinion publique. Ce gouvernement est prêt à imposer ses projets et ses visions hautement controversés. Il se dit prêt à vendre aux enchères les richesses collectives des Québécois et Québécoises, malgré une vive opposition de l'opinion publique. La privatisation du Mont Orford et de l'énergie éolienne en sont des exemples brûlants d'actualité. L'équipe Charest a également démontré, avec sa loi 142, qu'elle était prête à faire reculer les droits des employés de l'État, allant jusqu'à les priver du droit fondamental de négocier leurs conditions de travail. Nous sommes inquiets de constater que cette façon de faire semble s'être répandue à tous les niveaux de l'État québécois. Dans le cas qui nous intéresse présentement, nous n'acceptons pas que des décisions d'une importance capitale pour la santé et le bien-être de nombreux citoyens soient imposées à la population de façon hâtive et fondée sur une vision à court terme.

Conseil d'administration provisoire et non élu

Le conseil d'administration du CSSS Dorval-Lachine-LaSalle est présentement constitué d'individus nommés par l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal. Sans vouloir dénigrer les compétences de ces individus, nous devons souligner que pour être légitime, un projet de l'envergure de celui qui est présenté aux contribuables devrait être adopté par un conseil d'administration élu. De plus, il est évident qu'un conseil d'administration qui se ferait éventuellement élire en s'opposant à un projet récemment adopté aurait de fortes chances d'être improductif. Considérant ce qui précède, nous recommandons avec insistance d'attendre l'élection du C.A. avant que des décisions importantes ne soient prises en ce qui concerne l'avenir du CSSS et des établissements qui lui ont été rattachés. L'élection du C.A. est d'ailleurs prévue dans quelques mois à peine. Étant donné que nous avons pu constater que les principaux instigateurs du projet sont pressés de le voir se concrétiser, nous nous permettons de proposer que la date des élections soit devancée. Cela aurait pour effet de mettre fin plus rapidement et démocratiquement au climat d'incertitude qui dure depuis assez longtemps. Si le projet est aussi avantageux et sans réelle opposition que le prétendent ses promoteurs, ceux-ci ne devraient pas s'inquiéter à l'idée de tenir des élections. Craindre des élections équivaut en quelque sorte à reconnaître que l'opinion publique est défavorable au projet tel que présenté.

Élus locaux défavorables au projet tel que présenté

Le projet de réforme présenté par le CSSS est loin de faire l'unanimité parmi les différents élus locaux. Nous sommes d'avis que le point de vue des représentants démocratiquement élus par les populations de Dorval, Lachine et LaSalle doit être considéré dans la prise de décision. Nous fondons notre avis sur le fait que les changements qui nous sont proposés auront un impact d'une grande importance dans ces arrondissements. Le député libéral François Ouimet, qui représente les électeurs de la circonscription provinciale de Marquette a, quant à lui, reproché aux dirigeants du CSSS de vouloir faire adopter le projet trop hâtivement. Les réticences et oppositions

des élus locaux viendraient très certainement amplifier le caractère anti-démocratique du controversé projet, s'il est adopté tel quel.

Attitude méprisante de certains représentants du CSSS

Les représentants du CSSS semblent avoir reçu le mandat de minimiser (voire ridiculiser) l'opposition à la réforme qu'ils veulent mettre de l'avant. Nous en avons eu une démonstration on ne peut plus claire à la lecture d'une entrevue que Marie-Claude Jarry, la présidente du C.A. du CSSS Dorval-Lachine-LaSalle, a accordé à Éric Clément, journaliste au journal La Presse³. La présidente y a laissé sous-entendre que les médecins qui sont défavorables à la vision du CSSS ne font que préserver « leur intérêt corporatif ». Elle s'est pour ainsi dire attaquée publiquement et sans preuve valable à la crédibilité de médecins qui connaissent, au premier chef, les répercussions qu'auraient les changements projetés.

Madame Jarry s'est également permise de dénigrer le travail des élus du conseil d'arrondissement de Lachine. À propos de ces derniers, elle a affirmé que « Dans ce dossier, il y a un niveau de langage politique avec des gens qui veulent être le porte-drapeau des intérêts des gens de Lachine. » Ce qu'elle oublie, c'est que les conseillers municipaux sont élus démocratiquement dans le but, justement, de défendre les intérêts de la population locale. Pourquoi leur reprocher de faire ce pourquoi ils ont été élus ?

Les lecteurs de La Presse ont d'ailleurs dû rester bouche bée à la lecture de la déclaration suivante : « Tous ces gens-là qui sont des élus et qui nous reprochent de ne pas l'être portent le drapeau de la pauvre petite madame Tremblay de la 16^e Avenue, et lui font peur. » Il serait intéressant de savoir si cette « pauvre petite madame Tremblay » existe réellement. Si la réponse est affirmative, nous sommes en droit de nous demander si madame Jarry l'a personnellement rencontrée pour connaître son opinion ? Dans le cas où la réponse à une de ces questions serait négative, nous pourrions objectivement qualifier l'attitude de la présidente de démagogique (ou de très

³ Clément, Éric, « Les Lachinois ne décolèrent toujours pas », in *La Presse*, 15 avril 2006.

maladroite). Dans un tel contexte, nous ne sommes pas surpris d'apprendre que Jean-François Cloutier, qui est conseiller d'arrondissement à Lachine, a récemment demandé la démission de Marie-Claude Jarry (présidente du C.A. du CSSS).

La présidente du C.A. s'est également montrée condescendante à l'endroit des personnes moins nanties financièrement. Lors de la rencontre d'information du 11 avril 2006, elle a établi un parallèle sans nuance entre pauvreté et maladie mentale. Nous avons pu y comprendre que les plus démunis n'ont pas besoin de soins intensifs mais plutôt de support psychologique. Nous devons souligner que nous sommes obligés de reformuler ses propos de façon informelle, car nous nous sommes fait dire par le responsable des communications du CSSS, que le compte rendu de cette soirée n'est pas accessible au public.

Il est inconcevable et inacceptable que les plus hauts représentants d'un organisme qui a mis en branle un processus de consultation publique s'attaquent ainsi à la crédibilité de leurs opposants avant même que la consultation ne soit terminée. En suivant un tel raisonnement, nous pouvons prévoir que nous serons nous-mêmes qualifiés de corporatistes sans scrupules, incapables d'évaluer objectivement le projet qui nous est présenté. En fait, nous pouvons croire que seules les personnes favorables à la réforme annoncée seront considérées comme ayant de la crédibilité.

3- LA PRÉCARITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Nous pouvons affirmer sans l'ombre d'un doute, que ce sont les ressources humaines qui constituent le moteur essentiel au bon fonctionnement d'un hôpital et de toute organisation publique ou privée. Les autorités du CSSS Dorval-Lachine-LaSalle sont elles-mêmes d'avis que la rétention des ressources humaines est une des conditions essentielles à la réussite de leur projet ⁴. Pourtant, les travailleurs et

⁴ *Projet hospitalier : Mieux s'organiser pour mieux répondre aux besoins*, Document de réflexion présenté par le Centre de santé et de services sociaux de LaSalle et du Vieux Lachine, Mars 2006, p. 15.

travailleuses du réseau québécois de la santé ont de bonnes raisons de croire que le gouvernement actuel tente de les précariser. Nous en avons eu une preuve sans équivoque avec l'imposition sous bâillon de la fameuse loi 142, qui bafoue les droits syndicaux d'environ 500 000 employés de l'État. Dans un cadre plus précis, les travailleurs et travailleuses des hôpitaux du CSSS ont été particulièrement éprouvés durant les dernières années. Ces derniers ont notamment dû faire face à un haut niveau d'incertitude en ce qui concerne l'avenir de leurs milieux de travail. Cet avenir est encore aujourd'hui tout aussi incertain. Si le projet proposé va de l'avant, les employés du CSSS (toutes catégories confondues) seront confrontés aux possibilités de perte d'emploi, de transfert d'établissement (possiblement hors CSSS) ou, au mieux, de conserver leur emploi dans un climat détérioré. Les conditions que nous décrivons auront très certainement un effet stressant et démotivant sur les humains concernés.

Bien que la rétention des ressources humaines soit une nécessité reconnue de tous, il ne faut pas oublier l'importance d'attirer de nouveaux travailleurs dans les établissements concernés. La haute médiatisation des récents événements survenus à Lachine risque d'avoir un impact sur l'attrait qu'aura le CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle pour les travailleurs et travailleuses éventuels. Un chercheur d'emploi ne sera probablement pas attiré par un établissement dont l'avenir semble menacé. Dans de telles conditions et en situation de pénurie, comment peut-on être assuré qu'il y aura les ressources humaines nécessaires pour effectuer le changement de vocation de l'Hôpital de Lachine ? Cette question s'applique également aux médecins spécialistes qui devront offrir les nouveaux services, ainsi qu'aux médecins qui travailleront dans une urgence moins motivante.

À ceux qui nous accuseront bêtement de défendre nos intérêts corporatistes, nous répondons qu'il est dans la nature des choses de se soucier de ce que nous appelons les ressources humaines. N'oublions pas qu'à la base, les travailleurs et travailleuses, syndiqués ou non, sont des humains. Nous considérons que ces humains, qui sont également citoyens, électeurs et contribuables méritent d'être

considérés et respectés par leur employeur. L'avenir de ces personnes et de leur famille, par le fait même, ne doit pas être pris à la légère.

CONCLUSION

En conclusion, rappelons que nous sommes d'accord pour que la mission des hôpitaux soit diversifiée, mais nous nous opposons catégoriquement à la fermeture du département de soins intensifs de l'Hôpital de Lachine. De plus, nous demandons avec insistance que les urgences de l'Hôpital de Lachine soit réouvertes aux ambulances. Ces deux services essentiels sont ni plus ni moins le cœur de ce qu'est un hôpital, et nous sommes d'avis que leur disparition correspondrait à la disparition de l'hôpital lui-même. Autrement dit, il est possible, et même souhaitable, que l'Hôpital de Lachine diversifie ses activités, mais cela ne doit pas se faire au détriment de services déjà existants.

Nous sommes également d'avis que des solutions alternatives innovatrices doivent être envisagées avant de procéder à des changements irréversibles dans les services offerts à la population. Une d'entre elles, particulièrement intéressante, consisterait à faire un hôpital spécialisé pour femmes à LaSalle. Il ne s'agirait pas d'exclure les hommes de cet hôpital, mais bien d'y rapatrier les différents services spécialisés pour femmes. Par exemple, aux services d'obstétrique et de gynécologie déjà existants, pourrait s'ajouter un service d'investigation et de traitement hautement spécialisé pour le cancer du sein. Une telle spécialisation pourrait faire rayonner l'Hôpital de LaSalle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du CSSS, ce qui attirerait de nombreuses femmes de la grande région métropolitaine.

De plus, si les décideurs persistent à mettre leur projet de l'avant tel quel, nous sommes prêts à proposer que le CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle, qui a été créé suite à l'échec de la fusion Verdun-LaSalle, soit divisé en deux entités distinctes. Il s'agirait de créer le CSSS de Dorval et Lachine ainsi que le CSSS de LaSalle. Cette nouvelle

division du territoire viendrait se substituer au regroupement territorial purement artificiel qui prévaut actuellement.

Finalement, nous tenons à préciser que nous sommes conscients du fait que le statu quo n'est absolument pas souhaitable pour les hôpitaux de Lachine et de LaSalle. Toutefois, dans leur prise de décision, les autorités doivent prendre en compte diverses perspectives, avec une bonne dose de créativité et d'ouverture aux suggestions. Nous sommes disposés à participer à toutes discussions futures qui viseraient à élaborer un plan de relance adéquat pour les établissements en question.